



**Contribution au questionnaire conjoint par des titulaires de mandats des Procédures spéciales :
Protéger les droits humains durant et après COVID-19 17 juin 2020**

Voir également les propositions d'ATD Quart Monde face au Corona virus

<https://nextcloud.atd-quartmonde.org/index.php/apps/files/?dir=/Secretariat%20RI/SpecialRapporteurExtrPov-ATD/GENEVE-DdH-OlivierDeSchutter&fileid=1917826#pdfviewer>

Contact Geneviève de Coster genevieve.decoster@atd-quartmonde.org

Quelles sont les conséquences du Coronavirus et des mesures prises pour lutter contre l'épidémie sur les personnes et familles les plus pauvres, en lien avec ATD Quart Monde en France ?

Public concerné par les diverses atteintes aux droits humains :

Les familles et personnes qui vivent dans la grande pauvreté, c'est-à-dire bien au-dessous de seuil de pauvreté. L'extrême pauvreté, se situe à 40 % du revenu médian, soit 694 euros par mois. Quelques 2,2 millions de personnes vivent avec moins en France.

- Allocataires des minima sociaux - Personnes ayant renoncées à demander les prestations auxquelles elles ont droit (non recours) - Personnes qui alternent périodes de travail précaires et chômage, en CDD, intérimaires, en formation, apprentis, en entreprise d'insertion - Personnes vivant en centres d'hébergement - Personnes mal-logées : logements indignes - personnes sans domicile - personnes migrantes - Familles dont les enfants sont placés- Personnes vivant en campements ou en bidonvilles (y compris celles invisibles qui se « débrouillent seuls » habituellement et ne sont pas repérées par les maraudes).

A la peur liée à la pandémie elle-même, s'ajoute la peur des impacts des mesures pour des personnes qui vivent habituellement dans la survie et au jour le jour. Globalement, beaucoup d'interrogations, et aussi d'incompréhensions avec parfois un sentiment d'incohérence des décisions/injonctions.

Droit à la Santé

- Certains sont désemparés du fait de ne pas avoir de médecin traitant. De nombreux médecins de ville ne prennent plus que sur rendez-vous.
- Des nombreuses personnes du Quart Monde sont en mauvaise santé et se sentent vulnérables.

- L'arrêt des traitements pour les soins de longue durée ou la rééducation inquiètent. De même pour les soins en hôpital de jour.
- Inquiétude pour tous ceux qui ont des maladies chroniques, cœur, diabète, cancer etc. Addictions, tabac, drogue, psychiatrie... plusieurs accueils sont fermés.
- Les rendez-vous en visio-conférence sont angoissants : peur de ne pas comprendre, de ne pas bien expliquer...
- Personnes en difficulté psychique : angoisse de la situation de confinement s'ajoutant à une situation déjà complexe en temps ordinaire.
- Ne plus pouvoir appliquer les règles/injonctions de prévention où les conseils d'hygiène de vie est déstabilisant
- Les fake news partagées sur les réseaux sociaux sont source d'angoisse. Les propos sur l'origine suspicieuse du virus enflent.
- L'annonce du taux de mortalité plus élevé chez les personnes précaires ajoute à l'inquiétude. (L'absence de statistiques confirmant ou non la relation entre morbidité et caractère socio-économique ne permet pas de rassurer).
- Vocabulaire anxiogène : distanciation sociale (et non pas physique), reprise de l'activité en « mode dégradé »...
- Prise en charge médicale
- Inquiétude sur l'accès aux soins quand on n'a pas de couverture maladie.
- Les personnes bénéficiant de la C2S sont bien pris en charge.
- Refus de soins que les plus pauvres peuvent expérimenter faute de posséder un dispositif suffisant de prise en charge des soins.
- Certains se demandent s'il y aura-t-il un tri à l'entrée du système d'urgence qui sera mis en place pour ne faire rentrer que les personnes avec une couverture santé ?
- Les CPAM (Caisses Primaires d'Assurance Maladie) ne répondent plus au téléphone.
- Crainte que les médecins généralistes n'acceptent plus que les patients qui ont des systèmes de prise en charge des soins élaborés et efficaces (exemple préoccupant de demandeurs d'asile qui ont été déboutés mais n'ont pas eu le temps de finaliser leurs démarches pour demander l'AME (Aide Médicale d'État) . Peur de se retrouver sans aucune couverture santé).

Droit à l'alimentation :

- Distributions alimentaires : Fermeture dans certaines régions des restos du cœur et épiceries solidaires. Inquiétude face aux rumeurs qui disent que les restaurateurs et cantines scolaires vont jeter la nourriture
Colère face aux chiffres du gaspillage alimentaire dans l'UE.
- Des personnes sont obligées de recourir à l'aide alimentaire alors qu'elles ne le faisaient pas. Message violent de culpabilité adressé aux parents sur leur incapacité à nourrir leurs enfants.

- Le montant du forfait hospitalier n'est pas toujours pris en charge (faute de mutuelle ou CMU – Couverture Maladie Universelle).

Vie quotidienne/accès aux droits

- La fermeture des services administratifs, les démarches qui ne sont plus réalisables qu'en ligne font craindre des ruptures de droits chez des personnes qui ont un accès limité aux outils numériques ou qui les maîtrisent mal. Rendez-vous annulés. Inquiétude sur les déclarations de naissance (CAF - Caisse d'Allocations Familiales) pour les familles qui ne sont pas en mesure de pouvoir le faire en ligne.
- Certaines CAF appellent les personnes pour traiter les dossiers, mais si le nom de la personne n'apparaît pas, elle ne laisse pas de messages, et elles n'appellent que 2 fois.
- La rumeur selon laquelle on ne serait pas obligé de payer le loyer circule. (alors que la mesure s'adresse aux entreprises).
- Appel téléphonique aux administrations : gratuit depuis un fixe mais payant depuis un portable !! De plus en plus de personnes relatent le coût exorbitant des appels à la CAF ou à la CPAM pour accéder aux droits.
- Incertitude pour ceux qui viennent de faire une demande de RSA, risque que le dossier ne soit pas traité rapidement.
- Après le confinement, risque d'augmentation des dossiers de surendettement.
- Les gens auront toujours accès à la borne de la CAF mais ne savent pas s'il y aura quelqu'un pour les aider s'ils ont besoin.
- Des répondants des administrations qui ne sont pas à jour. Ils mettent en attente (coût de communication (6 centimes la minute) et ne disent pas qu'ils sont fermés.
- Plages horaires restreintes pour la CAF 9 h/16 h = standards surchargés)
- Le recours restreint aux assistant.e.s sociaux. (téléphone ou mail...).
- Fermeture des centres sociaux. C'est là entre autre qu'on aurait pu imprimer les devoirs des enfants.
- Fermeture des missions locales pour les jeunes. (arrêt des recherches de stages)
- Beaucoup de bureaux de poste fermés empêchent le paiement des factures par règlement postal, des loyers par virement, en absence de carte de paiement, et pour ceux qui sont payés en espèces. Impossible de retirer de l'argent liquide sans carte bancaire. (comment toucher le RSA - Revenu de Solidarité Active- ?). Début avril une publicité sur les ondes indique que plus de bureaux de poste seront ouverts, mais cela représente seulement 1800 bureaux.... Les gens sont inquiets de devoir se déplacer loin avec le risque d'être verbalisés.
- Question du lien par téléphone : la plupart des personnes ont des téléphones à carte avec un nombre d'unités limités, soit de petits forfaits.
- L'obligation de fournir une attestation pour sortir de chez soi : où la trouver quand on n'a pas d'ordinateur/internet ? quand on n'a pas de quoi imprimer ? ou quand on ne maîtrise

pas bien la lecture ou l'écriture... (y compris dans les territoires outremer) Risque que les personnes ne sortent plus même pour se faire soigner. Des commerçants font payer les attestations.

- Comprendre les instructions quand on ne parle pas le français.
 - La question des personnes sous tutelle dont les tutelles ne se déplacent plus, et ne reçoivent plus.
 - En milieu rural, plus personne ne s'arrête pour prendre un autostoppeur
 - Crainte que les transports cessent et ne plus pouvoir aller faire les courses.
 - Dans certains territoires les tickets ne sont plus vendus par les chauffeurs. Il faut les acheter aux bornes, ce qui pose problème pour les personnes ne possédant pas de cartes de crédit.
 - Des situations sans aucune solution où les moyens de l'écoute et du traitement de la situation sont irréels : se parler à un mètre sur un trottoir.
 - Que peuvent faire les gens qui sont en dehors de tous ces canaux d'aide ?
-
- Certains posent la question des jardins partagés dont l'accès est interdit sans entretien minimal des parcelles. La récolte sera perdue. D'autres ont des règles d'accès très floues avec risque de verbalisation.
 - Accès à l'eau à Mayotte payant : problème pour les personnes qui n'ont plus les moyens de recharger leur carte magnétique qui permettait de remplir leurs bidons.

Déconfinement :

- Beaucoup de questions sur les masques : obligatoires ? Aux normes ? Qui doit payer ?
- La peur de « l'après » s'accroît. « la guerre ce sera après ». Peur que les aides s'arrêtent à la fin du confinement. Peur de la compétition dans la survie.

Droit aux revenus et moyens d'existence

- Les dépenses non prévues, comme le paiement des repas de midi pour pallier l'absence de cantine scolaire. Aggravation à Mayotte pour les enfants qui ne mangeaient qu'une fois par jour à la cantine. Certains jeunes en collège reçoivent une bourse pour la cantine, mais elle est directement versée à l'établissement.
- Augmentation de la facture d'électricité en raison du confinement
- Le choix impossible entre faire des courses d'avance et payer le loyer ou les charges. Risque de se trouver en situation d'impayé. Il faut aussi penser à ceux qui n'ont pas pu faire de réserves parce que ce n'était pas la fin du mois, mais le 14 « on a moins de sous ».
- Suspension de la solidarité entre les familles pauvres et les petits commerçants qui faisaient crédit.
- Outremer, les produits importés sont rares et de plus en plus chers. Les produits de première nécessité ont aussi augmenté.
- Risque d'interdit bancaire. Peur des agios.
- Faire face aux besoins immédiats pour payer le loyer, les charges.
- Interrogations très vives quant aux conséquences que la crise aura sur les revenus.
- Augmentation anormale des prix de certains produits de 1ère nécessité (notamment au niveau alimentaire) dommageables aux plus pauvres.
- L'obligation d'aller dans les boutiques de proximité, plus chères.

- Difficulté du paiement en espèces : des commerçants ne l'acceptent plus. Idem dans certains transports en commun. Ou encore pour l'achat du pétrole lampant à Mayotte qui permet de cuisiner.
- Frais d'obsèques occasionnés par les décès qui mettent en péril le budget des familles.
- Insuffisance de l'aide exceptionnelle accordée aux familles modestes, qui ne se fera qu'une fois, et s'inquiètent pour ceux qui ne sont pas concernés, en particulier les jeunes.
- Le recours à l'assistance crée des inégalités. Certains bénéficient de distribution de cartes téléphones par des associations, d'autres de dons d'ordinateurs ou téléphones... d'autres en dehors des filières d'aide sont oubliés, n'osent pas demander. D'autres encore en bénéficient par plusieurs biais et les revendent.
- Concurrence entre les « chèques d'urgence alimentaire » (ministère des solidarités), et « les chèques services » (distribués par le ministère de la ville et du logement), qui catégorisent et font que des personnes sont renvoyés de l'un à l'autre. (ainsi une famille roms habitante d'un village depuis longtemps, hébergée, s'est vu refuser le « chèque d'urgence alimentaire » et renvoyer vers le dispositif « chèques services » au prétexte qu'elle n'est pas dans le bon circuit d'entraide. Idem pour un demandeur d'asile.
- Inégalités territoriales sur ces chèques, « n'ayant pas vocation à être déployés sur tout le territoire ».
- Des magasins n'acceptent pas les chèques services ou les chèques d'urgence alimentaire.

Inégalités / plus grande vulnérabilité face au confinement

- Confinement assez inégal en fonction des lieux. Risque d'une attitude plutôt de « répression » que de « pédagogie » de la part des policiers confrontés à des jeunes qui ne respectent pas le confinement. Les amendes risquent d'être très injustes. Risque de monter les gens les uns contre les autres.
 - Certains élus commencent à blâmer/accuser publiquement les habitants de certains quartiers car ils ne respectent pas les règles de sécurité. La tension monte entre les forces de l'ordre, soutenues par une partie des citoyens de la ville, et les habitants (souvent des jeunes) de certains quartiers.
 - Amertume face aux dénonciations par ceux qui sont confinés dans de bonnes conditions.
 - Les consignes sanitaires ne sont pas adaptées à la temporalité des plus pauvres : qui ont besoin de prendre le temps pour comprendre et s'informer.
 - Stigmatisation accrue de certaines familles qui ne respecteraient pas les conditions d'hygiène (dans les parties communes des immeubles).
 - Tension dans certains quartiers autour de ceux qui ont du mal à respecter les consignes
-
- Des verbalisations avérées qui ne tiennent pas compte des situations des personnes : nécessité de se déplacer pour se rapprocher du Wifi, pour trouver une agence de banque ouverte, personne sous curatelle, attestation mal remplie.
 - Des preuves difficiles à apporter (photos, témoignages...)
 - La peur des verbalisations et l'incompréhension de ce qui est autorisé ou pas, aboutit à ce que des familles ne sortent plus du tout.

- Le montant de l'amende représente 24% du RSA - et les personnes précaires prennent des risques en allant loin de chez elles trouver un magasin abordable, ou en essayant de se rapprocher d'une borne wifi....
- Manque d'information sur la façon de contester une amende injuste : faut-il payer quand même ? Quel risque prend-on si la contestation est rejetée ? Quelles preuves faut-il apporter ? Sans compter les personnes qui ne sont pas en capacité de rédiger la contestation.
- Forte présence policière dans certains quartiers qui suscitent la peur de sortir même dans les conditions autorisées. Le montant de l'amende par rapport aux petits revenus crée une pression disproportionnée.

Pour les personnes sans domicile :

- Fermeture d'accueils de jours (manque de bénévoles, manque de personnels disponibles, manque de masques...).
- Fermeture des bibliothèques qui sont des lieux repères et des refuges importants pour ces personnes, y compris pour recharger les téléphones.
- Fermeture des gares.
- Manque de lieux pour charger les portables.
- Fermeture de sanitaires publics, des parcs et des fontaines publiques.
- Raréfaction des distributions de nourriture, des endroits pour se doucher.
- Crainte d'être contaminés en se rendant dans les lieux de distribution qui fonctionnent encore.
- Des bagarres éclatent lors de distributions, liées à la peur du non-respect par certains des distances de sécurité, obligeant à les interrompre.
- Dans certaines villes les personnes sans domicile sont devenues invisibles, ont déserté les centres villes, dans d'autres au contraire ils sont plus visibles, car sans masques, assis, à attendre, seuls.
- Les endroits stratégiques pour leur survie sont rares.
- Difficulté de pouvoir aller dans les supermarchés pour acheter de l'eau
- Aggravation de la stigmatisation : Suspicion des autres personnes
- Difficulté pour faire la toilette, se laver les mains...
- Crainte qu'on leur propose une solution de confinement collectif
- Verbalisations de personnes sans abri.
- Le 115 est chargé d'appeler les gens qui se trouvent sur leurs listes pour leur proposer des solutions d'hébergements. Cependant beaucoup de personnes sans domicile ne sont pas sur les listes du 115 car ils ont arrêté d'aller dans les hébergements d'urgence.
- Les mesures de « parcage » dans les centres d'hébergement qui rappellent des heures sombres de l'histoire. Il relève le paradoxe : d'habitude on nous expulse, là on nous oblige à rester. Le nombre de sorties est limité et dépendant de la direction du centre, parfois réduit à une seule fois par semaine).
- Des personnes sont hébergées dans des zones désertes, loin de leur lieu de vie, isolées, sans moyens de communication (transport, internet, frigo, télévision...), les privant de leur réseau d'aide, de l'accompagnement social et médical commencé, créant des ruptures avec l'école, privant de choix culinaires (nourriture hallal). Certains alertent sur la promiscuité et

le nombre insuffisant de sanitaires en fonction du nombre de personnes qui les met en danger sanitaire. La dépendance engendre de la violence.

- Difficulté d'être hébergé à long terme avec des personnes qu'on n'a pas choisies.
- Inquiétude des personnes hébergées sur leur devenir en fin de confinement : seront-elles remises à la rue ?
- Accès à l'eau dans les bidonvilles : inexistant dans certains lieux, (Nord, IdF) non adapté dans d'autres. Des solutions palliatives d'avant la crise -recours à des bornes-incendie avec port de bidons principalement- perdurent mais ne sont pas adaptées à la crise sanitaire du coronavirus. – pire quand les cimetières sont désormais fermés . Les maraudes ne sont pas déployées partout.
- Les activités liées à la survie ont pris le dessus. La question de l'école ne fait plus partie des préoccupations pour ces familles.

Droit au Logement :

- Certains saluent la trêve hivernale, quand d'autres se demandent pourquoi, s'il est possible de la reculer de deux mois, on ne peut pas attendre plus longtemps avant de mettre les gens dehors.
- La question de l'exiguïté ou de la surpopulation des logements alors que les enfants vont devoir rester chez eux est très importante.
- Annulation des commissions d'attribution de logements.
- Une famille bloquée en CHRS faute d'être jointe par l'assistante sociale et dans l'impossibilité de poursuivre sa recherche de logement.
- Le numéro de téléphone d'urgence 0806706806 mis en place par le gouvernement et dédié à l'habitat indigne ne répond plus.
- Colère des locataires face à des bailleurs qui ne s'occupent plus des dégradations.
- Exacerbation des mauvaises relations à cause des conditions d'habitat et de la promiscuité.

Droit à la vie familiale

- **Ruptures de droits de visites pour les enfants placés** (même problématique que pour les personnes âgées dans les EPHAD). Visites parfois remplacées par des appels téléphoniques en fonction des contraintes organisationnelles, au mépris du droit.
- Le risque de voir une diminution du nombre ou un turn over des personnes pour encadrer les enfants dans les foyers de l'enfance, en raison d'éventuels arrêts maladie. (particulièrement préjudiciables aux enfants dans cette période où ils auraient au contraire besoin de continuité dans les relations et de réconfort). Les suivis psychiatriques plus assurés.
- Des parents dont les enfants sont placés ont peur que le juge prenne en compte l'absence de lien durant la période et décide la prolongation du placement.
- Le report des jugements signifie être séparés plus longtemps.
- Les enfants qui vivent dans un environnement familial préoccupant sont renvoyés chez eux, les mesures de placement sont suspendues. Une famille a du accueillir ses 3 adolescents, dans un logement trop petit.
- Des éducateurs appréciés ne viennent plus dans les familles.

- Risque que le confinement soit un « terreau propice » au renforcement des violences intrafamiliales et de drames.
- L'appel au 119, service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger, est souvent saturé. Quand c'est le cas, le message conseillant d'appeler les urgences est très déstabilisant pour les personnes menacées. Quand il y a réponses, elles sont prises sans prise en compte du contexte.
- Des décisions autoritaires de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) , unilatérales, souvent d'ordre organisationnel sans contrôle du juge, sans contradictoire, sans associer les parents, ce qui privent les enfants de voir ou d'être en contact avec leurs parents, voire de rentrer chez eux quand c'était prévu.
- Les jeunes qui sont proches de leurs 18 ans ne tiennent pas le coup dans cette période de confinement. Ils sont nombreux à fuguer et donc à se retrouver seul à la rue.

Droit à l'Éducation :

- Peur que les inégalités se creusent, au détriment des plus précaires.
- Crainte de faire moins bien qu'un parent qui a fait des études ou que les enfants de professeurs.
- Des parents sont d'accord pour soutenir leurs enfants. Pour certains ça ne leur pose pas de problème. Pour d'autres, la peur de ne pas comprendre ce qu'on demande aux enfants et de ne pouvoir les aider. Trop déconnectés de ce que les enfants apprennent.
- Comment assurer la « continuité pédagogique » en famille quand manquent les moyens numériques de communication, ou la maîtrise de ces moyens, dont les médias parlent comme s'ils étaient entièrement généralisés ? Inquiétude aussi pour ceux qui ne sont pas familiarisés
- Après plusieurs semaines le découragement des parents gagne. Ils se font à l'idée que leur enfant va redoubler.
- A La Réunion, des familles ont utilisé l'argent des prestations sociales pour acheter un ordinateur pour les enfants. (quitte à ne pas manger)
- Crainte de parents dont les enfants avaient été placés, d'avouer qu'ils n'ont pas les moyens de faire le travail, faute de pouvoir imprimer.
- Malaise quand JM Blanquer a annoncé que 5 % des élèves vont perdre le contact avec leur enseignant ou leur l'école.
- Des enseignants qui demandent de scanner les devoirs pour les leur envoyer par mail...Nécessité d'avoir un scanner.
- La plupart des enfants n'ont comme support que leur téléphone (petit écran). Et la possibilité de faire des photos de leurs devoirs.
- Inquiétude que les cours se fassent en ligne pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur. Ou pour ceux qui ont un ordinateur mais pas de connexion. Certains sont en zone blanche et n'ont pas le téléphone. Ils ont l'ADSL, mais une saturation est à craindre si tous les jeunes travaillent ensemble. D'autres craignent que cette situation où on ne peut faire face, génère de la violence dans la famille.
- Dans le cas où il n'y a qu'un ordinateur dans la famille, certains sont tentés de privilégier les garçons.

- Le refus de certains collèges de donner aux jeunes des versions papier des documents
- Fin du soutien scolaire
- Coût du forfait téléphonique en cas de partage de connexion pour ceux qui n'ont pas internet. Certains ont des forfaits téléphoniques limités et qui coûtent cher en cas de dépassement.
- Coût du papier et de l'encre des imprimantes maison.
- Comment assurer à son enfant un climat de travail serein dans un logement trop petit, ou surpeuplé, ou insalubre, ou très précaire ?
- Comment éviter qu'au bout de toutes ces semaines de confinement le fossé ne se soit pas encore plus creusé entre ces enfants et ceux dont les familles auront pu faire « l'école à la maison » ?
- Comment faire face au travail scolaire pour les enfants obligés de garder leurs petits frères et sœurs (enfants de personnels précaires d'aide à la personne qui n'ont pas de moyens de garde)
- Par ailleurs pour les Ecoles de la Seconde chance : pas de suivi pendant le confinement. Certains syndicats disent : « on reprendra l'école où on l'a laissée pour ne pas créer d'inégalités ».
- Les inscriptions à parcours sup fixé au 02 avril, alors que les jeunes n'ont plus accès aux ordinateurs des lycées, bibliothèques etc...pour être au calme, et n'ont plus d'aide des professeurs. Le report de 8 jours prévu n'est pas suffisant).
- Les dossiers d'inscription pour l'école, la crèche, le collège, l'orientation etc... arrivent. Alors que de nombreux services sont fermés, il faut quand même les réaliser dans l'urgence. Sans concertation, sans contradictoire, des familles sont contraintes d'accepter une orientation non choisie.
- Après plusieurs semaines de confinement des enfants n'ont toujours eu aucune nouvelle de leur école.
- Beaucoup d'inquiétude sur le retour à l'école, en particulier par les parents fragiles (ALD), les enfants étant potentiellement vecteur de contamination.
- Grosse inquiétude sur la reprise de l'école laissée à l'appréciation des parents : Peur de prendre une décision qui leur sera reprochée. Peur du fait que si ce n'est pas obligatoire, c'est qu'il y a danger. Peur du fait que si on ne met pas ses enfants, les enseignants les laissent tomber.
- Inquiétude qu'un tri ne s'opère et que seuls les enfants dont les parents travaillent soient acceptés.
- Certaines villes instaurent des procédures d'inscription à la cantine ou au centre de loisirs, garderie, exclusivement en ligne.

Droit au Travail :

- Aucune des personnes avec qui nous sommes en lien à ce jour n'est concernée par le télétravail.
- Interrogation sur les conditions de contreparties à l'arrêt de travail pour les travailleurs précaires et chômeurs, ceux en CDD, les intérimaires, les personnes en formation, les apprentis, CESU, ... Difficulté de croire qu'en restant chez soi on soit payé 100 %. Si on n'est payé que 70 %, c'est une catastrophe pour le budget, on ne peut pas s'en sortir. Crainte de perdre la prime d'activité.

- Une personne a été radiée de pôle emploi suite à l'impossibilité de contacter pôle emploi pour s'expliquer.
- Inquiétude pour ceux qui ont un travail et doivent garder les enfants à la maison. Peur du fait de prendre l'arrêt de travail légitime proposé pour garde d'enfants, ne se retournent contre eux et qu'ils perdent leur emploi.
- Certains font appel aux enfants aînés pour garder les petits (au risque d'un impact sur leur éducation) pour aller travailler.
- Manque d'information pour ceux qui font de l'aide à la personne : doivent-ils y aller ? Quelles mesures prendre ? Combien seront-ils payés s'ils arrêtent ?
- Crainte de ceux qui démarrent une formation.
- Les moyens d'existence pour ceux qui ont un travail informel (ferraille), journalier (marchés), ou ceux qui vivent de la mendicité, ou font les poubelles, ou travaillent au noir.
- Problèmes de sécurité pour les personnes qui doivent travailler de nuit et ne disposent pas de transports en commun : éboueurs, femmes de ménage... Trajets importants de nuit sans transports en commun. A quoi s'ajoutent des changements de lieux d'affectation ou d'horaires.
- Ces mêmes populations se sentent méprisées quant à leur protection (manque de masques).
- Le sentiment d'inutilité pèse de plus en plus, y compris pour les jeunes.
- Les nombre d'offres d'emploi a diminué et leur durée est de plus en plus courte. En particulier pour les jeunes des missions locales, qui, faute de pouvoir proposer des emplois donnent les adresses des distributions alimentaires.

Droit à la Justice

- Question de la continuité des services de l'état : des échéances judiciaires repoussées => sentiment d'impunité ? Les rendez-vous avec les juges, les Psy et autres professionnels s'annulent tous les uns après les autres, et le risque d'être mis en prison (CEF, EPM, etc.) ou en foyer diminuent aussi les jeunes concernés s'en réjouissent
